

# LES ARCHIVES DE L'USC DE HERSTAL (1945-1979)

Par Sacha HABIBI



ANALYSE HISTORIQUE  
mai 2022

## L'auteur

Sacha Habibi est assistant au Département des Sciences historiques de l'Université de Liège - Service d'Histoire de la Belgique et de ses relations internationales (19e et 20e siècle) - Unité de recherche *Traverses*. Il travaille essentiellement sur les relations belgo-iraniennes, les solidarités internationales et les droits humains. Pour le travail présenté ici, il a pu bénéficier du concours du militant herstalien Marcel Lhoest qui fut membre du Collège communal et président du CPAS.

## Références de l'article :

Sacha Habibi, *Les archives de l'USC de Herstal (1945-1979)*, Analyse historique d'ALPHAS, mai 2022, [En ligne] <https://alphas.be/usc-de-herstal>.



## Photo de couverture :

Maison du Peuple *La Ruche herstaliennne*, sans date, Fonds Christian Léonet.

En 2021, le Parti socialiste célébrait un siècle de majorité à Herstal. L'histoire de la commune et celle du parti sont intimement liées, par le biais de l'Union socialiste communale (USC). À l'Atelier liégeois pour la Promotion de l'Histoire et des Archives sociales (ALPHAS), des documents qui concernent cette USC, et donc indirectement l'histoire de Herstal, sont conservés. Ils concernent plusieurs thèmes de la vie politique belge du troisième quart du 20<sup>e</sup> siècle. Dans ce texte, nous en évoquerons quelques-uns après avoir dressé le portrait de cette Union.



*Maison du Peuple La Ruche herstalienne, sans date, Fonds Christian Léonet.*

Le fonds principal est celui légué par Roland Brulmans (1940-2020), militant et mandataire du Parti Socialiste actif au sein de la commune. Ce fonds comprend des documents allant pour la plupart de 1967 à 1976, et parfois même jusque 1979. Ils concernent essentiellement le travail de l'USC mais aussi de l'administration communale, puisque de nombreux membres de l'Union occupent des fonctions à responsabilités au sein de la commune. Du reste, le vaste fonds de la Fédération liégeoise du parti contient des dossiers sur le canton et la

commune de Herstal. En l'occurrence, les plus anciens documents que l'on y retrouve (dont certains figurent également dans le fonds Brulmans) remontent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, même si la plupart sont postérieurs à 1960. D'autres fonds peuvent également toucher indirectement à cette histoire, qu'ils concernent des communes voisines ayant fusionné avec Herstal a posteriori ou des questions d'aménagement du territoire.

(Re)fondé après la Seconde Guerre mondiale, le Parti socialiste belge (PSB) est l'héritier du Parti ouvrier belge, lui-même créé en 1885. Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, le parti est d'ailleurs encore très marqué par ses positionnements d'antan, notamment son opposition aux catholiques. Le Pacte scolaire de 1958 vient tempérer ce dissentiment et ouvre la voie à l'émergence de nouveaux clivages. En même temps, les grandes mutations du 20<sup>e</sup> siècle poussent le parti à se repenser sur un plan idéologique.

La seconde moitié des années 1960 voit en effet l'émergence d'un socialisme « moderne » qui, constatant que les progrès économiques ont soustrait l'ensemble de la population au besoin dans lequel se trouvait le prolétariat au siècle précédent, cherche à élargir le public ciblé par le parti. Ses partisans souhaitent rompre avec le paradigme de la lutte des classes et la volonté d'appropriation des moyens de production. Si les thèses du socialisme moderne ont bien eu une influence sur la doctrine socialiste de l'époque, elles ne font pas l'unanimité pour autant. Les décisions du Congrès doctrinal de 1974 ne leur laisseront d'ailleurs que peu de place<sup>[1]</sup>.

Longtemps unitaire, le clivage communautaire finira par engendrer la scission du PSB au terme de la période qui nous occupe (en 1978). L'aile francophone prendra alors le nom de Parti socialiste. Du point de vue électoral, le parti est dominant en Wallonie au lendemain de la Guerre, avec 40-45 % des voix. Cela est notamment dû à son assise dans les bassins industriels. Mais aux élections de 1965, il connaît un déclin, lié notamment à l'émergence de partis régionaux. Dans les années qui suivront, son score en Wallonie oscillera entre 32 et 36 % des voix<sup>[2]</sup>.

Localement, l'activité du PSB s'articule autour des USC. Apparues à partir de 1919, celles-ci sont un vestige des anciennes associations locales sur lesquelles le parti s'appuyait au 19<sup>e</sup> siècle. Après la Fusion des communes, les USC de Liers, Milmort, Vottem et Herstal gardent leur indépendance quelques années avant de fusionner également, après la période qui nous occupe. Les USC sont regroupées en Fédérations cantonales qui préparent notamment les congrès ainsi que les élections législatives<sup>[3]</sup>. En l'occurrence, l'USC de Herstal fait partie, avec Vottem et Wandre, de la Fédération cantonale de Herstal. La Fédération cantonale de Herstal constitue elle-même une composante du district de Visé, qui réunit les Fédérations cantonales de Visé, Bassenge et Herstal pour établir des listes de candidatures aux élections provinciales. À plus large échelle, la Fédération cantonale de Herstal est également une composante de la Fédération d'arrondissement de Liège. Toutefois, l'USC de Herstal ne dialogue que rarement avec sa Fédération cantonale et les échanges se font souvent directement avec la Fédération liégeoise.

Bien qu'étant majoritaire au conseil communal depuis le début des années 1920, l'USC de Herstal coexiste avec d'autres formations politiques qui y siègent. Pour la période qui nous occupe, les principales sont le Parti social-chrétien (PSC), démocrate-chrétien, le Parti de la liberté et du progrès (PLP), libéral, et le Parti communiste de Belgique (PCB). Aux élections de 1970, le PSC et le PLP forment même une alliance, sous le nom d'Union démocratique

**Roland BRULMANS, 33 ans**  
Employé, Herstal.  
Profondément engagé dans l'action éducative et culturelle en faveur de la jeunesse, Roland Brulmans a été - chacun s'en souvient - le premier Président du Conseil Provincial de la Jeunesse. Au Conseil communal comme à l'Assistance Publique il se révèle un mandataire avisé.

**Jean-Pierre DIGNEFFE, 32 ans**  
Enseignant, Jupille.  
Dans sa commune, Jean-Pierre Digneffe est un Echevin heureux: culture, sports, jeunesse, famille et service sociaux, tourisme - il peut s'occuper de tout ce qu'il aime. «Je suis là pour rendre service à tous, avec la collaboration de tous!», dit-il.

**Lucien CERFONTAINE, 49 ans**  
Chef de service à l'Union Coopérative, Wandre.  
Dans sa région comme dans sa commune, Lucien Cerfontaine est toujours à l'écoute de la vie. Il aime se rendre compte soigneusement, par lui-même, des aspirations des personnes âgées et des préoccupations de la jeunesse. C'est ce qui rend cet Echevin de l'Instruction publique si efficace.

**Ferry LAMBRECHTS, 31 ans**  
Enseignant, Herstal.  
Aujourd'hui permanent à la Confédération nationale des Jeunes Socialistes, Ferry Lambrechts est resté très proche des organisations locales. Mais avec un œil sur l'Europe: il assure le secrétariat des Jeunes Socialistes de la Communauté Européenne.

**Albert GEORGES, 57 ans**  
Imprimeur, Vottem.  
Albert Georges est un Echevin des Travaux publics respectueux des deniers communaux. Au Conseil provincial, il défend avec persévérance les droits des travailleurs indépendants. Et ceux-ci lui en savent gré.

**Jules SORNIN, 34 ans**  
Employé, Angleur.  
Avec grand soin, Jules Somin veille à la qualité de son travail et de son engagement: s'il a choisi le socialisme, c'est parce qu'il n'aime pas les «à-peu-près» ni les demi-mesures.

**votez socialiste**

Extrait d'un tract pour les élections provinciales de 1974, Fonds Roland Brulmans.

herstaliennne (UDH), qui défie la majorité du PSB. D'autres formations glanent ponctuellement des voix : le parti régional Rassemblement wallon en 1964, le Parti communiste wallon en 1970, le Parti du travail de Belgique (PTB) qui émerge dans la seconde moitié des années 1970 et une liste Défense des intérêts communaux qui en 1976 rassemble plusieurs membres de l'opposition (dont des libéraux, ce qui explique en partie leur absence dans les résultats de ces élections). Si le PSB est toujours majoritaire au conseil communal, il ne possède néanmoins pas toujours la majorité absolue ; il doit donc composer avec les autres formations présentes.

Parmi les membres de l'USC, certains noms reviennent régulièrement dans les archives. D'abord celui de Brulmans, bien sûr. Né le 31 juillet 1940, il est issu d'une famille de socialistes. Au début des années 1970, il devient secrétaire de l'USC. Au cours de sa carrière, il exerce également d'autres fonctions comme celle de conseiller communal ou d'échevin. Mais des noms comme celui de Jean Andrien, bourgmestre socialiste, Dieudonné Kangheister, président de l'USC contemporain du secrétariat de Brulmans, André Lognard, prédécesseur de Brulmans au secrétariat, puis plus tard échevin et économiste au siège central du parti, ou Servais Thomas<sup>[4]</sup>, président de l'USC devenu sénateur (1971-1977), y figurent également.

### **Le fonctionnement de l'USC**

Diverses élections rythmant la vie politique belge, l'USC est régulièrement en campagne pour les législatives, les provinciales ou les communales. En interne, même l'élection des membres du comité de l'Union doit faire l'objet de procédures. Évidemment, c'est lors des élections communales que l'USC joue le plus grand rôle, et les archives de l'ALPHAS donnent un aperçu intéressant du déroulé d'une telle campagne. Celle de 1970, notamment, est très bien documentée. On y trouve des traces de l'organisation des polls (c'est-à-dire de l'élection interne des candidats à présenter), de la campagne en elle-même (affichages, autocars d'exposition, cortèges...) et de la réception des résultats par les candidats. Tout cela demande une coordination assez complexe, qui ne se fait pas sans heurt.

Mais les élections ne sont pas l'unique préoccupation de l'USC. Elle entretient également des activités dans d'autres domaines. Elle organise par exemple régulièrement des festivités, que ce soit à l'occasion du 1<sup>e</sup> mai ou de dates anniversaires (les 75 ans du PSB en 1960, le jubilé de sa majorité à Herstal au début des années 1970...). En 1963, elle promeut une manifestation à l'occasion de l'inauguration de la rue André Renard, nommée en hommage au syndicaliste. Toujours dans l'esprit d'entretenir un contact avec les citoyens, l'USC et les organisations qui en dépendent mettent sur pied des séances d'information, des conférences et autres débats.



*Activité du PAC d'Herstal, circum 1984, Fonds Marcel Lhoest.*

L'administration communale, composée en grande partie de membres de l'USC, soutient ainsi le cycle de conférences annuel « Regards sur l'univers », qui traite notamment de l'actualité de pays étrangers. En 1973, il est décidé de fonder une section Présence et action culturelles (PAC), à la présidence duquel on retrouve Brulmans, pour coordonner ces conférences avec les autres actions similaires. De tels comités voient alors le jour dans toute

la Belgique, à l'échelle régionale comme à l'échelle locale. Leur mission de formation des futurs cadres du parti et d'éducation populaire est ce qui explique l'attention portée par la PAC herstaliennne à ces conférences.

Le cycle de conférences Regards sur l'univers n'est pas exclusif : en 1973, un débat sur l'éducation sexuelle se tient à La Préalles. Le contexte de l'Affaire Peers, que nous évoquerons plus loin, donne toute sa dimension à un tel débat. Deux ans plus tard, à l'hiver 1975, les membres de l'USC discutent du projet d'organiser des formations pour les « cadres futurs des mouvements sociaux<sup>[5]</sup>. » Parmi les activités de l'USC, certaines sont donc motivées par une volonté d'information et d'éducation. De leur côté, les Jeunes socialistes organisent, au début des années 1960, des conférences sur des sujets prégnants à l'époque (comme le « sous-développement » dans le monde) ou qui les interpellent plus spécifiquement (comme le problème de la délinquance).

Ces événements sont également l'occasion de rencontrer des personnalités du parti comme André Cools, président du PSB de 1973 à 1981, ou le député Jean-Maurice Dehousse, qui vient à la rencontre des Herstaliens au début de 1976 (année électorale). Cette rencontre doit se faire à «La Ruche », nom donné à la première Maison du Peuple herstaliennne construite à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (une autre Maison du peuple nommée « Les Loisirs », située à La Préalles, voit le jour dans les années 1950)<sup>[6]</sup>. Soulignons le fait que ces deux intervenants sont originaires de la Province de Liège. La tradition d'invitation de personnalités socialistes à Herstal est d'ailleurs très ancienne : au lendemain de la Seconde Guerre mondiale déjà, l'USC invitait des champions nationaux du parti comme Achille Van Acker ou Paul-Henri Spaak à venir échanger avec les citoyens.

Au demeurant, l'USC mène parfois d'autres types d'actions. Ses membres interviennent par exemple régulièrement en faveur des affiliés du parti pour tenter de leur obtenir un emploi, une pension, un logement... Elle organise également des actions d'opposition, pour lesquelles les traces sont nombreuses sous le gouvernement de coalition entre sociaux-chrétiens, libéraux et le Rassemblement wallon Tindemans II (1974-1977). Ce dernier est taxé de « gouvernement de la vie chère<sup>[7]</sup> », en raison de la politique d'austérité menée par son mi-

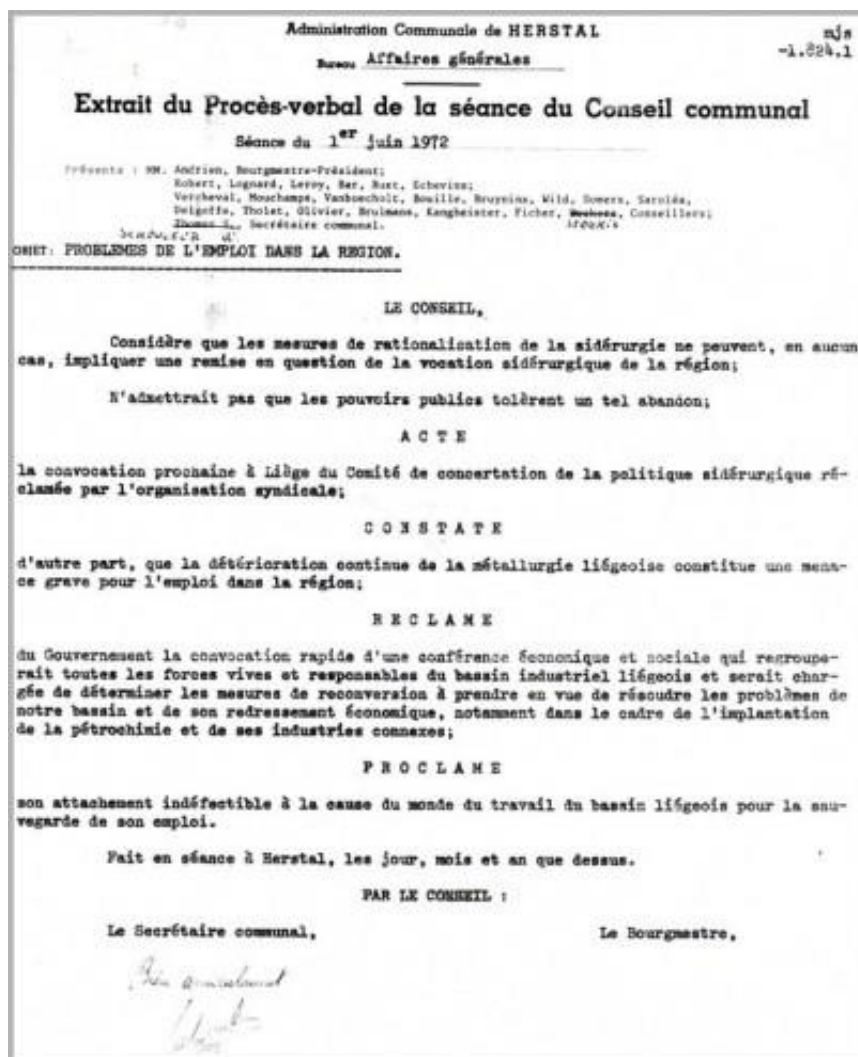
nistre des Finances, le libéral Willy De Clercq. Dans un autre registre, à l'automne 1975, Brulmans soutient l'idée de créer un Comité d'action laïque local. Ce projet est à apprécier à la lumière des rapports ambigus qu'entretient alors le PSB avec les croyants, sur lesquels nous reviendrons en parlant de l'Appel aux progressistes et de la Questions scolaire<sup>[8]</sup>.

## Le réseau de l'USC

Herstal étant une commune très peuplée (29 606 habitants en 1961<sup>[9]</sup>), la vie communale se voit souvent organisée par quartier. Le Centre, La Préalles, Pontisse, Croix Jurlet et Foxhalle sont autant d'entre eux. À l'échelle nationale, le PSB est conscient de l'importance des quartiers et demande donc aux USC d'en tenir compte. C'est pourquoi ceux de Herstal se dotent progressivement de périodiques qui paraîtront avec plus ou moins de régularité, l'USC possédant déjà son propre bulletin (*PSB-Contacts*). Les comités de quartiers relaient en outre les revendications des habitants, récoltées grâce à des formulaires d'enquêtes. Enfin, ils organisent ponctuellement des événements festifs.

Au sein de la population, certaines catégories font par ailleurs l'objet d'une attention plus ciblée, notamment les jeunes et les pensionnés. Chez les jeunes, l'organisation des Jeunes socialistes a bien sûr un rôle important à jouer, mais d'autres organisations comme la Maison de jeunes, supposément apolitique, sollicitent parfois directement la Fédération liégeoise du PSB. En 1973, lors d'une réunion, un comité de quartier regrette « le manque d'esprit sportif de la jeunesse<sup>[10]</sup>. » Il est vrai que le sport constitue également un secteur que l'USC soutient. On voit ainsi des clubs sportifs plus ou moins proches du parti, comme le cercle socialiste Union gymnique Herstal, se faire jour.

Les Jeunes socialistes vont même demander à être représentés auprès de l'USC,



Extrait du Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 01/06/1972 réclamant un sauvetage de la sidérurgie et l'aide à la reconversion du bassin industriel liégeois, Fonds Roland Brulmans.

ce qu'ils obtiendront. Cependant, leur représentant étant souvent absent des réunions, Brulmans demandera à ce qu'il soit remplacé au début de l'année 1976. Du côté des personnes âgées, une amicale de pensionnés locale organise des banquets annuels auxquels les membres de l'USC sont conviés. La proximité avec ces deux parties de la population répond également à un mot d'ordre de la Fédération cantonale qui, dès l'année 1959 au moins, appelle à renforcer ces liens.

Le PSB ne s'adresse pas à ses affiliés uniquement sur base de leurs âges mais également de leurs milieux socio-professionnels. Naturellement, les travailleurs d'usines reçoivent une attention particulière. À Herstal, ces derniers sont notamment engagés dans les secteurs de la sidérurgie et de l'électricité, la FN (Fabrique nationale) et les ACEC (Ateliers de constructions électriques de Charleroi) étant toutes deux implantées sur le territoire la commune. C'est donc assez logiquement que l'USC dialogue avec les syndicats de ces entreprises. Les charbonnages n'étant pas non plus absents à Herstal, l'USC plaide en 1956 pour leur nationalisation et la prise de mesures contre les *holdings* financiers, auxquels elle reproche de ne pas suffisamment garantir la sécurité des mineurs. En 1972, face au constat du déclin de la sidérurgie wallonne, le conseil communal intercède de même auprès du gouvernement pour réclamer une conférence sur la reconversion professionnelle des travailleurs de ce secteur.

MOUVEMENT SOCIALISTE DES INDEPENDANTS		COMPOSITION DU COMITE GENERAL	
<u>Président</u> :	Julien PIRNAY	Expert-comptable Président de l' USC de Bressoux	
<u>Vice-Présidents</u> :	Jean DERWAELE	Avocat à la Cour d'Appel Président du Secrétariat Social des Travailleurs Indépendants de LIEGE	
	Joseph BLOOM	Maître-Tailleur à HERSTAL	
	Marcel COURAGE	Technicien en organisation de bureaux. BRESSOUX	
<u>Secrétaire général</u> :	Pierre BOUGNEY	Conseil en organisation et productivité. ANGLEUR	
<u>Administrateur-Trésorier</u> :	Constant RIGO	Fondé de Pouvoirs du Secrétariat Social des Travailleurs Indépendants. LIEGE.	
<u>Membres</u> :	Edmond BAUDOUR	Electricien - Administrateur de la Caisse d'assurances sociales des Travailleurs Indépendants. LIEGE.	
	José BEMELMANS	Imprimeur. SAINT-NICOLAS	
	Edouard BRUYERE	Négociant. HERSTAL	
	Herman FERRIERE	Horticulteur. HERSTAL	
	Michel GOBIET	Electricien. Conseiller Communal Chef de groupe socialiste du Conseil Communal. LIEGE	
	Paul LEEN	Conseil en Publicité. LIEGE	
	Maurice PEPINSTER	Restaurateur. Conseiller Communal. Président de la Commission des Classes Moyennes du Conseil Communal. LIEGE.	
	Georges VAN ELDEREN	Garagiste. Transporteur. Bourgmestre de VISE	
<u>Conseillers</u> :	Edouard CLOSE	Député. Conseiller Communal à LIEGE. Secrétaire d'Etat à l'Economie Régionale	
	Guy MATHOT	Député. Bourgmestre de SERAING.	

Composition du Comité général du Mouvement socialiste des Indépendants, 1972, Fonds Roland Brulmans.

Le problème du chômage, que le déclin de la sidérurgie et des charbonnages vient accentuer, n'est évidemment pas nouveau. En 1959, un Comité des chômeurs de Herstal, normalement apolitique, demande le soutien du PSB. Pour lutter contre le problème de la pauvreté, le gouvernement belge a mis en place depuis 1925 des Commissions d'assistance publique (CAP). Au sein de la CAP de Herstal, ce sont les socialistes qui sont majoritaires. Toujours dans cet esprit d'assistance publique, la polyclinique André Renard est inaugurée en 1961. L'USC de Herstal est invitée à nommer un représentant auprès de cette polyclinique.

Conformément à l'évolution de sa doctrine, le PSB s'ouvre progressivement à de nouvelles classes sociales. Il en va ainsi de



la classe moyenne, dont les travailleurs indépendants. Au congrès extraordinaire de 1959, le parti « souligne que les intérêts des salariés et ceux des travailleurs indépendants sont étroitement liés. » Aussi encourage-t-il à « la constitution de coopératives de travailleurs indépendants<sup>[11]</sup>. » C'est ainsi qu'est créée, en 1966, une Association démocratique des indépendants liégeois, basée à Herstal. En 1972, les responsables de l'association souhaitent en modifier l'étiquette pour créer un Mouvement socialiste des indépendants, ce qui sera finalement chose faite. Cette main tendue aux indépendants, à laquelle Brulmans participe activement, se prolonge dans les années suivantes.

Enfin, à côté de ces catégories d'âges et socio-professionnelles, l'USC souhaite établir des contacts avec la population issue de l'immigration. Bien que l'immigration économique soit de plus en plus régulée dans les années 1970, des communautés italienne, espagnole, portugaise, marocaine, turque ou encore congolaise sont installées dans le Royaume. Herstal, par son tissu économique et sociologique, est directement concernée. L'USC souhaiterait entretenir des contacts privilégiés avec ces populations, surtout avec la communauté d'origine italienne (et, dans une moindre mesure, espagnole). Mais l'immigration se structure également par elle-même : l'existence d'un Centre culturel et récréatif des immigrés, qui invite d'ailleurs des représentants socialistes (de même que d'autres familles politiques) à des événements qu'il organise, en témoigne.

On voit là que l'USC mène des campagnes ciblées auprès de certaines catégories de la population. De manière plus étonnante, l'assemblée générale du 10 mai 1968 évoque, dans son ordre du jour, la question des rapports qu'entretiennent les sections locales du PSB avec les croyants. Ceci n'est sans doute pas sans lien avec l'Affaire de Louvain (1966-1969), à l'occasion de laquelle le PSC/CVP consomme sa scission sur la question de la présence d'une université francophone dans la région néerlandophone du Brabant (qui forme encore une province unique). Cette Affaire provoque une crise dans les rangs des démocrates-chrétiens (francophones en particulier). Certains des électeurs du PSC pourraient donc faire défection, et le PSB ne l'ignore pas.

### **Les relations de l'USC**

L'USC entretient bien sûr des contacts verticaux avec les instances qui lui sont hiérarchiquement supérieures, mais aussi des contacts horizontaux avec d'autres USC. Ses membres conservent ainsi des numéros de périodiques des sections voisines, même lorsque celles-ci ne sont pas concernées par une éventuelle fusion avec Herstal. De même, la Fédération cantonale, qui était semble-t-il beaucoup plus active au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, souhaite alors dialoguer avec les fédérations voisines.

En novembre 1945, elle tente d'organiser une réunion avec les fédérations cantonales de Dalhem et de Fexhe-Slins, ce que le bureau fédéral refuse. Quatre ans plus tard, elle parvient tout de même à organiser une telle réunion avec la Fédération cantonale de Grivegnée, qui appartient au même district. Ces relations ne sont pas exemptes de conflits : en 1961, Brulmans appelle à réunir le Comité exécutif en raison d'un litige entre les fédérations de Herstal et de Grivegnée. Leur désaccord porte sur le nombre de places attribuées à chacune sur la

liste de district à présenter aux élections provinciales. Grivegnée avance l'argument de son plus grand succès électoral à l'échelle communale pour en revendiquer davantage. Du côté de la Fédération liégeoise, le secrétariat fédéral reproche à l'USC de Herstal des irrégularités dans le comptage de ses affiliés en 1976 (au lendemain de la Fusion des communes).

Les conflits sont évidemment plus nombreux avec les membres locaux d'autres familles politiques. Au fil des différentes élections, les membres de l'USC de Herstal se tiennent informés des campagnes menées par leurs adversaires, ce qui se reflète dans leurs archives. En 1964, l'Union réagit aux critiques du Mouvement populaire wallon, jeune formation régionale de gauche créée à l'initiative d'André Renard. Dans le contexte des élections communales de 1970, elle invite le Rassemblement wallon et l'UDH à un débat, sous forme de défi. Ces derniers refusent cette invitation, ce qui donne l'occasion aux socialistes de les discréditer. Un peu plus tard, ils affirmeront que ces formations (en particulier l'UDH) « se désagrègent<sup>[12]</sup> ».

Les conflits locaux entre partis portent parfois sur des individus. En 1959, une amicale d'enseignants socialistes demande à l'administration communale l'exclusion d'un candidat inspecteur de l'enseignement technique à cause de son engagement libéral. En 1971, c'est Brulmans lui-même qui demande l'exclusion d'un membre de l'USC pour sa participation à « la propagande du Rassemblement wallon<sup>[13]</sup>. » Le terme « propagande » est ici moins connoté que l'on pourrait le penser : les socialistes qualifient de propagande leurs propres campagnes. En 1975, c'est dans l'autre sens que les événements se produisent : insatisfait de l'attitude de son parti sur le sujet de la fusion des communes, un conseiller communal du Rassemblement wallon décide de faire défection et de rejoindre le PSB. Bien sûr, l'USC se réjouit de cette nouvelle.

Les antagonismes nationaux sont parfois évoqués avec légèreté à l'échelle locale. À l'automne 1960, alors que le gouvernement de coalition entre sociaux-chrétiens et libéraux annonce une politique d'austérité, le secrétaire de la Fédération liégeoise Louis Donnay suggère à un socialiste herstalien « un pèlerinage à la Chapelle-des-Bois pour la chute du gouvernement Eyskens<sup>[14]</sup>. »

### **Le Rassemblement des progressistes**

Le 1 mai 1969, à l'occasion de la fête du Travail, le président du PSB Léo Collard lance un appel au Rassemblement des progressistes<sup>[15]</sup>. Il n'est pas le premier à le faire : c'est là un thème récurrent de la vie politique belge. Dans le chef de Collard, il s'agit surtout d'une main tendue aux catholiques progressistes face au ralliement de nombreux catholiques de droite aux libéraux du PLP (l'UDH, que nous avons déjà évoquée, constitue une telle alliance). Pour appuyer cela, le président du PSB évoque le succès des fronts communs syndicaux entre socialistes et démocrates-chrétiens.

À Herstal, l'USC salue l'Appel de Collard et adopte son projet. Cependant, elle se montre tout de même méfiante à l'égard des communistes du PCB qui répondent également à l'Appel. L'USC accuse ces derniers de vouloir tirer des bénéfices électoraux de la situation. Aussi impose-t-elle comme condition, lorsqu'un communiste local propose d'inscrire une liste commune aux élections communales de 1970, la présence des démocrates-chrétiens et du Rassemblement wallon. Cette liste commune ne verra finalement pas le jour. De leur côté, les catholiques progressistes du Mouvement ouvrier chrétien répondent favorablement à l'Appel.

Finalement, il sera décidé de mettre le Rassemblement des progressistes en suspens le temps des élections. Ce projet connaîtra une relative pérennité à Herstal, puisqu'en 1975, l'USC organise encore des débats avec la démocratie-chrétienne et les communistes. À la même époque, elle reçoit un appel du bureau central à rejeter toute discussion avec les trotskistes de la Ligue révolutionnaire des travailleurs. L'Appel aux progressistes n'est donc pas adressé à toutes les tendances de gauche indistinctement.

Les enjeux du Rassemblement des progressistes que l'on observe à Herstal reflètent assez bien ceux qui se posent à l'échelle nationale. Même si l'Appel de Collard est d'abord dirigé vers les démocrates-chrétiens de gauche, de nombreux communistes vont y répondre favorablement, et parfois se heurter à la méfiance des socialistes. Au sein du PSB, cet appel reçoit un accueil mitigé<sup>[16]</sup>.

**L'Action commune**

Si la fin des années 1960 voit (re)naître au sein du PSB une volonté de contacts avec des éléments issus d'autres familles politiques, une volonté similaire de rapprochement entre les différentes organisations du pilier socialiste s'était déjà fait jour une vingtaine d'années auparavant. Lors du conflit autour de la Question royale, qui au lendemain de la Seconde



*Déclaration des ouvriers des ACEC (Ateliers de constructions électriques de Charleroi) en faveur d'une union des gauches, sans date, Fonds Roland Brulmans.*

Guerre mondiale divise la société belge autour du retour du roi Léopold III, des Comités d'Action commune sont fondés à différentes échelles. Le principe de l'Action commune est de renforcer les liens entre le parti, le syndicat, la mutuelle et les autres composantes du pilier socialiste. Toutefois, cette idée connaît une période de creux relatif à partir des années 1960<sup>[17]</sup>.

Dans la commune de Herstal, l'USC insiste sur l'importance de maintenir l'Action commune dès la fin des années 1950. Le 22 avril 1959, c'est même la Fédération cantonale qui en fait l'éloge. Les grèves contre la « Loi unique » qui ont lieu dans toute la Belgique au cours de l'hiver 1960-1961 sont l'occasion d'une recrudescence de ce principe. Fin de l'année 1960, la section de Herstal de l'Action commune appelle la population à venir assister à la remise aux autorités communales d'une pétition contre la Loi unique par les travailleurs herstaliens, qui doit avoir lieu le 3 janvier. Malgré cela, les initiatives dans ce sens commencent à faiblir dans les années qui suivent, si bien que l'Action commune finit par être considérée comme lettre morte par d'aucuns. Aussi les Jeunes socialistes de Herstal appelleront-ils, au lendemain du putsch de 1973 contre le gouvernement socialiste de Salvador Allende au Chili, à faire renaître ce projet.

### La Fusion des communes



Périodique PSB Contacts de l'USC d'Herstal, n°18 (mars 1974), p.1, Fonds Roland Brulmans.

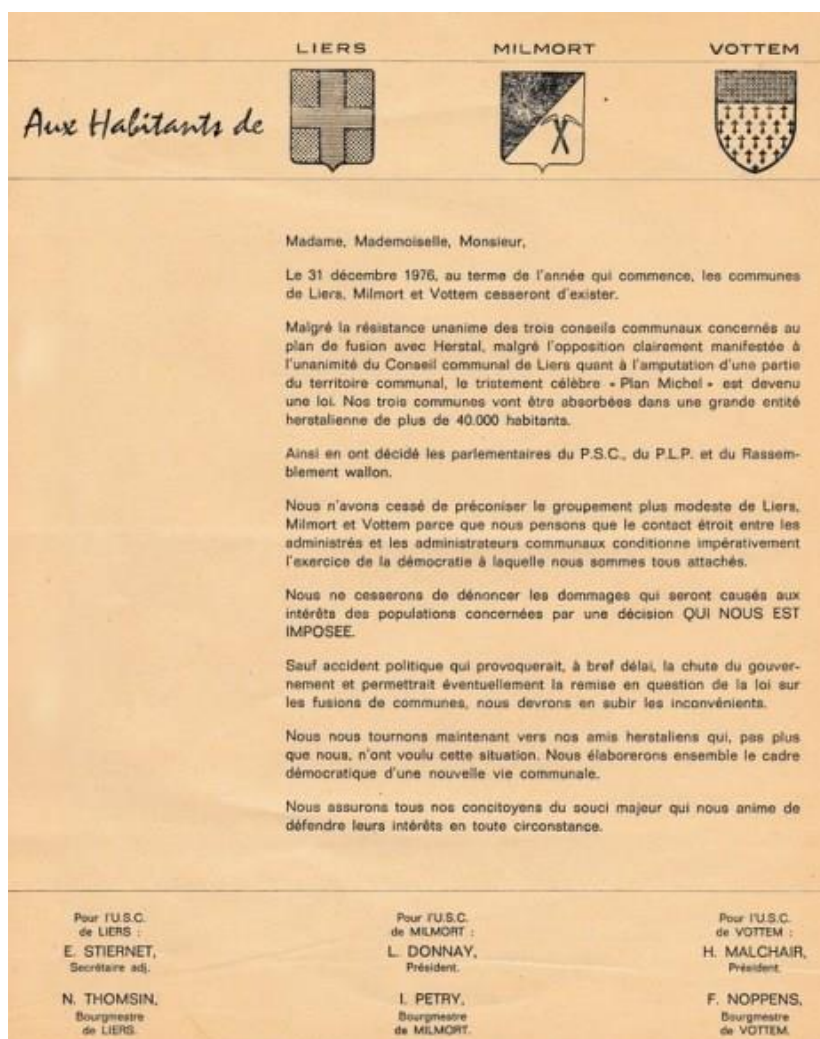
Au début des années 1970, la Belgique compte 2359 communes. C'est certes moins que les 2675 communes qu'elle comptait en 1928, mais cette profusion nuit à l'efficacité des services publics. La volonté de fusionner des communes dans un esprit de rationalisation se fait donc jour dans l'esprit des décideurs. En 1937 déjà, un tel plan avait été élaboré, mais la Guerre l'avait mis en suspens. L'idée revient sur le devant de la scène avec la Loi unique de 1961 qui permet, entre autres, la fusion de certaines communes de petite importance. Dix ans plus tard, une nouvelle loi autorise la fusion de grandes agglomérations, mais uniquement sur une base volontaire. Malgré cela, le nombre de communes reste relativement important. C'est par un arrêté royal du 17 septembre 1975, ratifié par la loi du 30 décembre de la même année, qu'un plan plus ambitieux est initié.

Après un an de négociations, le nombre de communes passe à 596, puis 589 avec la fusion des communes d'Anvers en 1983<sup>[18]</sup>.

Dans un premier temps, le conseil communal de Herstal estime, au même titre que l'USC, que Herstal n'a pas à modifier sa physionomie. L'Union crée néanmoins une commission « Fusions, rectification des limites » pour étudier la question. Dans tout le pays, les négociations au sujet des fusions tiennent compte de considérations électorales. Herstal ne fait pas exception. L'USC va ainsi se tourner vers Vivegnis, où une majorité socialiste est au pouvoir. Mais la population, et singulièrement l'opposition, sont contre cette fusion avec Herstal, où la taxation est plus élevée. Vivegnis fusionnera donc finalement avec Oupeye. Par ailleurs, l'USC de Herstal accuse le gouvernement, par le biais d'un article de Brulmans dans *PSB-Contacts*, de vouloir « briser la ceinture rouge de Liège<sup>[19]</sup> » sous couvert de la fusion des communes. L'USC reproche également à la Fédération liégeoise d'opérer des tractations secrètes sans la concerter. En résumé, l'USC de Herstal estime que son avis n'est pas suffisamment pris en compte dans le processus.

Le 27 mai 1975, elle convie tout de même les représentants socialistes de Vivegnis mais également de Liers, Milmort et Vottem à une réunion pour discuter d'actions communes à mener. En même temps, la fusion avec ces trois dernières entités (sans Vivegnis) semble de plus en plus inéluctable. Liers, Milmort et Vottem avaient déjà témoigné de leur volonté de fusionner mais ne souhaitaient pas être absorbées par Herstal, commune bien plus grande que les leurs. Au cours de l'année 1975, l'USC de Herstal continue à faire campagne contre cette fusion tout en la préparant en parallèle.

La fusion étant décidée, il faut en arranger les termes. Tout cela ne se fait toutefois pas sans heurts. Le 20 mai 1976, les USC de Liers, Milmort et Vottem adressent conjointe-



*Tract des communes de Liers, Milmort et Vottem à leurs habitants sur la fusion des communes non souhaitée avec Herstal, 1976, Fonds Roland Brulmans.*

ment une lettre aux socialistes herstaliens dans laquelle ils plaident pour une meilleure représentation au sein du collège échevinal. En effet, il est alors prévu d'attribuer six des huit postes à Herstal. Cela n'en laisserait que deux aux autres, auquel cas tout irait à Vottem, la plus grande des trois (ex-)communes. Or, si Herstal se contentait de cinq postes, Liers, Milmort et Vottem en aurait un chacun. Mieux encore : si Herstal se contentait de la moitié des échevins, Vottem pourrait alors en avoir deux et sa taille serait prise en compte.

Du point de vue de la représentation locale du parti, l'article 1.6 du protocole politique prévoyait d'abord que les votes au sein du comité de la future USC se fassent à la majorité simple, ce qui aurait nettement avantagé les Herstaliens. Il a donc été revu pour que la majorité simple soit nécessaire au sein de chaque section. Mais l'expérience n'est prévue que pour un an, et Liers, Milmort et Vottem voudraient la pérenniser. Bien sûr, ces dernières annoncent qu'elles se plieront à la décision prise par la Fédération liégeoise mais avancent également l'argument électoral en soulignant le fait qu'une sous-représentation de leurs USC pourrait entraîner des défections d'électeurs au sein de leurs communes. Finalement, les Herstaliens acceptent de revoir l'article 1.6 du protocole tout en regrettant la formation de deux blocs au sein de la future USC. Bien qu'elles gardent une relative indépendance dans un premier temps, les unions sont en effet appelées à fusionner dans le futur.

Dans ce qui semble être le protocole final, trois échevins sont attribués à Liers, Milmort et Vottem (mais le Premier échevin revient à Herstal). Au sein du conseil communal, six sièges vont à Vottem tandis que Liers et Milmort en reçoivent trois chacun ; les vingt-trois autres vont à Herstal. Pour autant, les conflits entre USC ne sont pas tout à fait résolus et, le 3 octobre 1976, les sections de ces petites communes regretteront d'avoir vu leurs candidats aux élections communales écartés par l'USC de Herstal . De la même manière, l'instrumentalisation électorale de la fusion des communes ne prend pas fin avec son aboutissement et les sociaux-chrétiens milmortois annoncent une détérioration des conditions de vie de leurs concitoyens avec le passage sous administration herstaliennne (socialiste).

## La Question scolaire

Dès le 19e siècle, la Belgique a connu des conflits entre catholiques et anticléricaux au sujet de l'enseignement. Dans les années 1950, ce que l'on a appelé la « Guerre scolaire » reprend de plus belle. Alors que le portefeuille de l'Instruction publique avait été tenu par des libéraux et des socialistes de manière quasi-ininterrompue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des gouvernements sociaux-chrétiens homogènes accèdent au pouvoir entre 1950 et 1954. Considérant que la politique antérieure en la matière faisait la part belle à l'enseignement non-confessionnel, ces derniers décident d'accroître les subventions de l'enseignement catholique.

Le gouvernement de coalition entre socialistes et libéraux qui leur succède, avec le socialiste Léo Collard à l'Instruction publique, effectue ensuite un rétropédalage. Cela suscite des contestations dans le monde catholique, y compris dans la société civile. L'ampleur de ce conflit ne doit pas être négligée : la journée de protestation organisée par les catholiques le 26 mars 1955, pourtant interdite par le gouvernement, réunira près de 100 000 personnes<sup>[20]</sup>.

Au mois de juin 1958, les résultats des élections législatives permettent aux démocrates-chrétiens de former un gouvernement homogène, sous l'égide de Gaston Eyskens.

C'est ainsi qu'est négocié, au mois de novembre suivant, un accord entre les trois grandes familles politiques (libéraux, sociaux-chrétiens et socialistes), destiné à mettre fin au conflit. À l'époque, les démocrates-chrétiens sont encore seuls au gouvernement (les libéraux les y rejoindront dans la foulée), mais cet accord est négocié entre les partis. Le « Pacte scolaire », qui est consacré par une loi du 29 mai 1959, accroît les subventions accordées aux écoles catholiques (qui avaient précédemment été diminuées), garantit le libre choix d'un réseau d'enseignement et permet à l'État de fonder de écoles officielles là où il n'y en n'a pas. Cet accord est supposé mettre définitivement fin à la Guerre scolaire ; pourtant, les archives de l'USC de Herstal nous le montrent bien, des soubresauts de ce conflit continueront de survenir çà et là dans les années qui suivront.

C'est dans les rangs socialistes que la réticence vis-à-vis du Pacte scolaire se fait la plus grande. Même après la conclusion de ce dernier, la Question scolaire continue à les préoccuper, notamment au sein de l'USC de Herstal. Aux élections de 1970, l'école pluraliste demeure la deuxième idée de force du programme du parti. Il s'agit d'une volonté de fondre les deux réseaux d'enseignement en un réseau unique, ouvert aux différences confessionnelles<sup>[21]</sup>. Un sondage est alors organisé autour de cette question, mais également de celle de la mixité dans l'enseignement primaire.

En 1973, la Question scolaire va même donner lieu à une « affaire » dans la commune de Herstal. Un opticien herstalien affilié au PSB aurait affiché à la vitrine de son commerce une publicité pour l'école Notre-Dame. Or, à l'époque, le PSB reste un défenseur de l'enseignement officiel. Finalement, il s'avérera que la publicité en question n'a pas été affichée par l'opticien, mais par un de ses employés, et elle sera immédiatement retirée.

## La lutte pour le droit à l'avortement

De nos jours, l'interruption volontaire de grossesse est légale dans la plupart des pays d'Europe. Mais cela est loin d'avoir toujours été le cas. En Belgique, cette pratique n'a pas été dépenalisée avant 1990. À cette occasion, le roi Baudouin, confronté à un problème de conscience, demande au Conseil des ministres de le déclarer en état d'impossibilité de régner le temps de l'adoption de la loi, afin qu'il n'ait pas à sanctionner une mesure allant à l'encontre de ses principes.

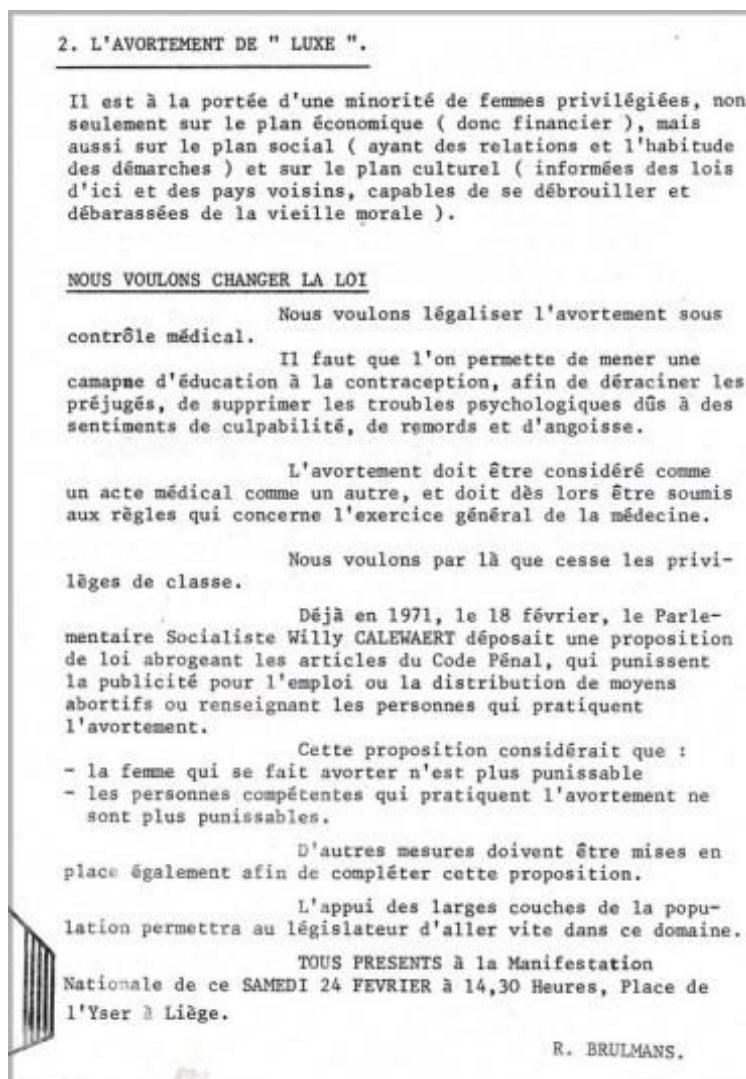
Cette loi n'est toutefois pas apparue *ex nihilo*. Dans les années 1970 déjà, de clivants débats autour de l'avortement divisent l'opinion belge. À l'origine, le déclenchement d'une affaire autour de la personnalité du gynécologue namurois Willy Peers (1924-1984)<sup>[22]</sup>, placé en détention préventive car soupçonné d'avoir pratiqué des avortements. Après de fortes mobilisations, l'affaire sera finalement classée sans suite. Dans les années qui suivent, les initiatives prises pour changer la législation peinent à aboutir, mais en pratique, l'avortement est de plus en plus accepté dans les mœurs.

Suite à l’Affaire Peers, l’USC de Herstal et des organisations parentes militent en faveur du droit à l’avortement. Le 20 février 1973, alors que la justice ne s’est pas encore prononcée sur le cas du gynécologue, le comité herstalien organise une manifestation pour ce droit et l’accès à la contraception. Quelques mois plus tard, à la veille de Noël, une affiche est distribuée aux socialistes herstaliens pour qu’ils l’exposent à leurs fenêtres. L’année suivante, le 8 février 1974, ce sont les Jeunes socialistes qui organisent un débat autour de la question de l’avortement. Pour autant, cette pratique est loin de faire l’unanimité et provoque également une affaire locale.

Au début des années 1970, un agent de police herstalien affilié au PSB est nommé commissaire. Considérant que sa nouvelle fonction est incompatible avec ses activités au sein de l’USC, il décide de démissionner du comité. Il reste toutefois membre de l’Union. À l’automne 1972, il se plaint d’un article paru dans *Le Monde du travail* (organe de la Fédération liégeoise du PSB), qu’il considère comme calomnieux à son égard. Quelques mois plus tard, une pétition des Femmes prévoyantes socialistes en faveur de l’avortement et de la contraception lui est remise afin qu’il la fasse circuler au sein de son commissariat, ce qu’il refuse de faire.

Le comité de l’USC décide alors, le 5 mars 1973, de l’exclure à l’unanimité. Suite à cela, le commissaire écrit au comité par le biais de son avocat pour contester cette décision : selon ce dernier, seul le comité de la Fédération d’arrondissement a le droit de l’exclure. S’ensuit une bataille juridique. À l’occasion de sa démission, le commissaire avait affirmé avoir bénéficié de l’appui de Brulmans, ce que ce dernier conteste dans une lettre du 2 octobre 1972.

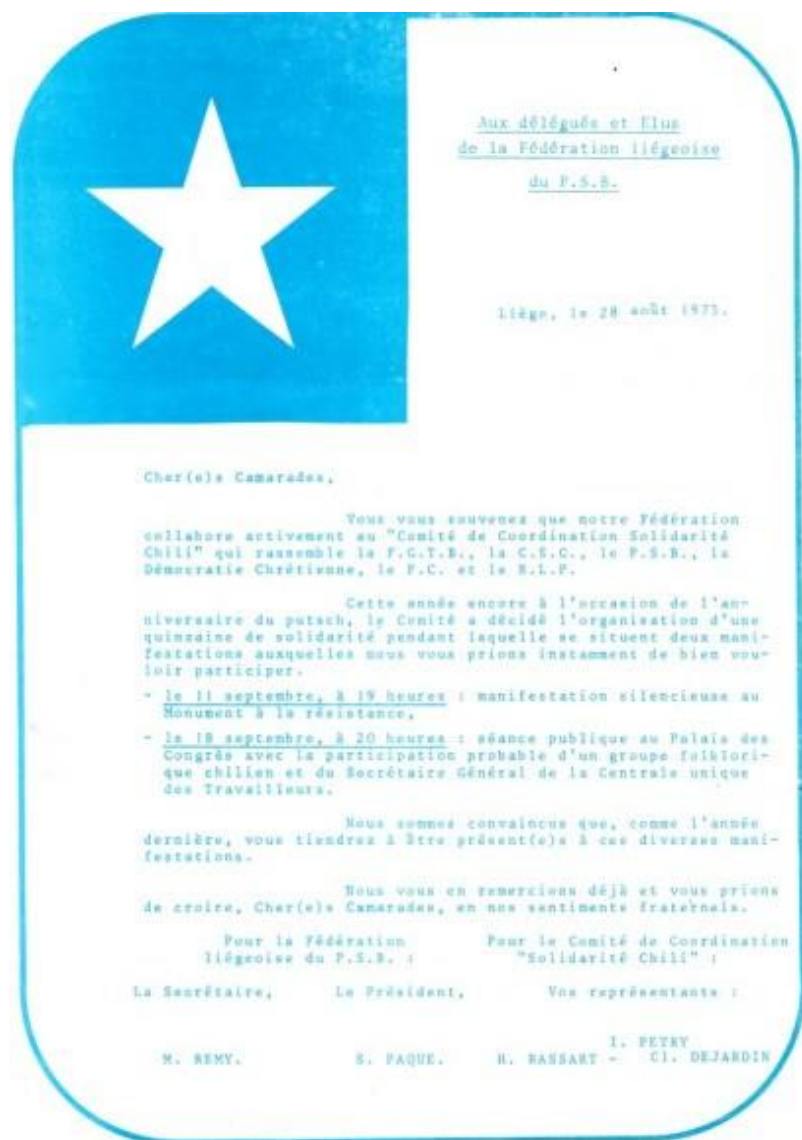
Cette affaire dépasse les débats autour de l’avortement. Si le commissaire démissionne, c’est d’abord parce qu’il considère ses nouvelles fonctions comme incompatibles avec celles qu’il exerçait au sein de l’USC. S’ensuivent des discussions au sein de l’Union même autour des conflits d’intérêts entre les qualités de haut fonctionnaire et de militant. Mais le fait que ce soit la question de l’avortement qui conduise à porter l’affaire en justice nous montre bien l’importance revêtue par ce débat à l’époque.



*Périodique Notre quartier du PSB Préalle-Bas à Herstal, 1973, p. 3, Fonds Roland Brulmans.*



## L'actualité internationale



*Invitation de la Fédération liégeoise du PSB aux délégués et Élus à participer aux manifestations du Comité de Coordination Solidarité Chili, 1975, Fonds Roland Brulmans.*

ordre du jour sur la guerre dans le monde qui condamne aussi bien l'impérialisme soviétique que l'impérialisme américain, en visant particulièrement les interventions dans des pays d'Asie et en Égypte. L'Union en profite pour réaffirmer sa foi dans la voie social-démocrate qui, selon elle, n'est assimilable à aucun bloc. Un an plus tard, elle accable le gouvernement américain pour des bombardements ordonnés sur le Nord-Vietnam, aux mains des forces communistes.

Mais c'est surtout vis-à-vis du Chili que les socialistes herstaliens, et plus largement liégeois, vont se mobiliser. Le 11 septembre 1973, le gouvernement du socialiste Salvador Allende est renversé par un coup d'État militaire soutenu par les États-Unis. Par la suite, le général Augusto Pinochet institue une dictature militaire dans le pays. Dans les années qui suivent, le Chili occupe régulièrement une place importante dans les réunions du comité de l'USC.

Bien qu'étant une section locale, l'USC se préoccupe également de l'actualité internationale. Parfois, cet intérêt est justifié par les relations que la Belgique entretient avec les pays concernés : c'est le cas lorsqu'en 1959, alors que les territoires sous tutelle belge en Afrique (Congo et Ruanda-Urundi) sont en proie à des troubles qui conduiront finalement à leur accession à l'indépendance, l'USC organise une séance d'information sur le sujet. À d'autres moments, c'est le contexte de la Guerre froide, sous-tendue par un conflit idéologique auquel les socialistes ne sont pas insensibles, qui suscite cet intérêt. Ainsi, l'USC condamne à plusieurs reprises l'écrasement du Printemps de Prague de 1968 à l'occasion duquel les troupes soviétiques renversent le nouveau dirigeant tchécoslovaque Alexander Dubček et sa politique de libéralisation.

Le 30 juin 1970, l'USC adopte un

De son côté, la Fédération liégeoise collabore avec des comités de solidarité locaux, ce qui n'est pas sans lien avec la présence de nombreux exilés chiliens à Liège, notamment dans les milieux socialistes<sup>[23]</sup>. Même à l'échelle nationale, des personnalités socialistes comme Cools ou Jos Van Eynde, co-présidents du PSB, témoignent de leur solidarité avec le peuple chilien, ce que l'USC salue.

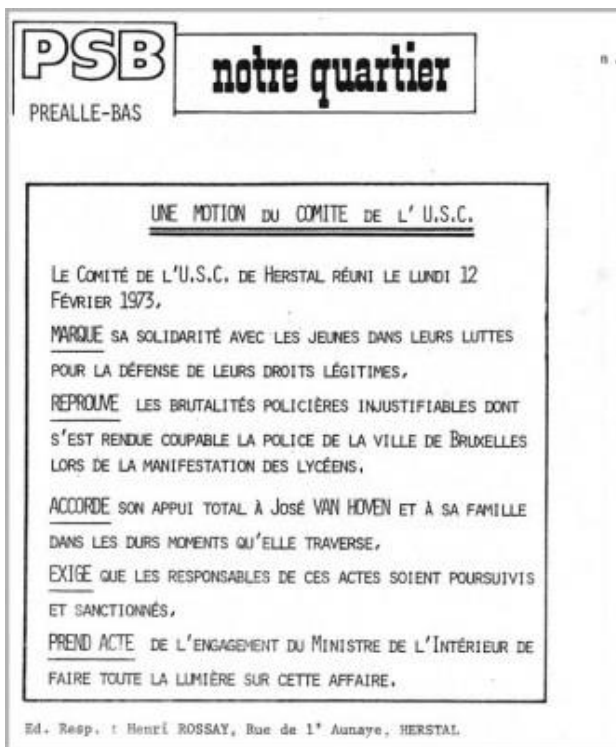
À côté de cette actualité extra-européenne, l'USC s'intéresse aux événements survenus dans le pays voisin qu'est la France. À l'été 1968, elle condamne la répression des mouvements étudiants et ouvriers survenus depuis le mois de mai dans le pays. Elle proteste plus précisément contre les licenciements de syndicalistes, mais aussi de journalistes du service public ayant participé à un mouvement de grèves. Elle « s'insurge contre les atteintes répétées à la liberté de presse et aux droits syndicaux perpétrés par le régime gaulliste » et « marque sa solidarité avec les forces de la gauche française dans le combat pour une authentique démocratie socialiste<sup>[24]</sup>. » Toujours dans le contexte européen, l'USC regrette les contacts entretenus par Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères social-chrétien de Belgique, avec le gouvernement franquiste espagnol.

Enfin, l'USC ne se contente pas de déclarations de principe vis-à-vis de l'actualité internationale : elle organise également des voyages et des rencontres avec des socialistes étrangers. Lorsque la Maison des jeunes de Herstal accueille, à l'automne 1963, une délégation de jeunes britanniques, ce n'est pas en tant qu'institution socialiste qu'elle le fait. En revanche, l'administration communale de Herstal accueillera en 1972, en collaboration avec la commune de Seraing (majoritairement socialiste également), une délégation de l'Alliance socialiste de Yougoslavie. L'année suivante, ce sont les Jeunes socialistes de Liège qui vont à la rencontre des Jeunesses communistes de Roumanie.

## Conclusion

Voilà les principales thématiques que l'on retrouve dans les archives de l'ALPHAS relatives à la commune de Herstal. D'autres problématiques, dont certaines font écho à notre actualité, s'y retrouvent de manière plus clairsemée. La question des violences policières, par exemple, fait déjà débat à l'époque. En 1951, dans le contexte de la Question royale, l'USC condamne les « méthodes policières<sup>[25]</sup> » employées par le gouvernement social-chrétien homogène pour réprimer les protestations. Vingt-deux ans plus tard, au mois de février 1973, elle relaie les protestations des syndicats FGTB/CSC des ACEC contre le matraquage de l'un de leurs ouvriers à Bruxelles. En même temps, elle témoigne de sa solidarité avec les jeunes qui manifestent pour leurs droits et contre les violences policières.

D'autres thématiques inhérentes à la vie politique belge de l'époque n'apparaissent quant à elles que sporadiquement dans ces archives. La question du fédéralisme, par exemple, y



*Périodique Notre quartier du PSB Préalles-Bas à Herstal, 1973, p. 1, Fonds Roland Brulmans.*

est relativement discrète. Seul un document datant du lendemain de l'adoption de la « Loi Gilson » (qui fixe la frontière linguistique) reflète le positionnement de l'USC en faveur du fédéralisme. De même, les références aux trotskistes de La Gauche ou au Congrès des incompatibilités de 1964 sont épisodiques, voire absentes, du moins dans les documents de l'USC. Cela ne signifie pas pour autant que ces questions n'étaient pas abordées, mais simplement qu'elles n'apparaissent pas dans les archives. Peut-être aussi les grands débats nationaux ne sont-ils pas la première préoccupation des citoyens à l'échelle locale.

Sacha Habibi (mai 2022)



## Sources :

- [1] Claude Desama, « Vers le socialisme gestionnaire », dans Claude Desama (dir.), *1885/1985. Du Parti ouvrier belge au Parti socialiste*, Bruxelles, Labor, 1985, p. 151-167.
- [2] Pascal Delwit, Jean-Benoit Pilet et Emile van Haute, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, ULB, 2011, p. 105-125.
- [3] Guillaume Rimbaud, « D'où viennent les USC ? », en ligne sur le site ALPHAS, <https://alphas.be/usc/>, 5 mars 2018.
- [4] Voir Paul Delforge, « Servais Thomas », en ligne sur *Connaître la Wallonie*, <https://bit.ly/3FNzpho>, décembre 2014.
- [5] ALPHAS, Liège, Fonds Brulmans, USC Herstal 1974-1976 (ARC-P BRU 2), « Propositions de formation militante pour les militants des comités de quartier et groupements socialistes de la commune de Herstal ».
- [6] Nous remercions chaleureusement Monsieur Marcel Lhoest, ancien échevin socialiste de Herstal, pour les informations apportées sur le sujet. M. Lhoest témoigne également de l'existence, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, d'une plus petite Maison du peuple située rue Rogivaux, moins connue des Herstaliens.
- [7] ALPHAS, Liège, Fonds Brulmans, USC Herstal 1974-1976 (ARC-P BRU 2), Invitation à une opération de collage d'affiches.
- [8] Voir Philippe Moureaux, « Socialisme et laïcité », dans Claude Desama (dir.), *1885/1985. Du Parti ouvrier belge au Parti socialiste*, Bruxelles, Labor, 1985, p. 227-243.
- [9] Hervé Hasquin, *Communes de Belgique*, vol. 1, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1981, p. 682.
- [10] ALPHAS, Liège, Fonds Brulmans, USC Herstal 1967-1973 (ARC-P BRU 1), Procès-verbal de la réunion du 27 mars 1973 du Comité de quartier de Pontisse.
- [11] Résolutions du congrès extraordinaire des 19 et 20 septembre 1959.
- [12] ALPHAS, Liège, Fonds Brulmans, USC Herstal 1967-1973 (ARC-P BRU 1), Tract électoral.
- [13] ALPHAS, Liège, Fonds Brulmans, USC Herstal 1967-1973 (ARC-P BRU 1), Procès-verbal de la réunion du 10 février 1971 du comité de l'USC de Herstal.
- [14] ALPHAS, Liège, Fonds de la Fédération liégeoise du POB/PSB/PS, Herstal (ARC-I FED-L 52.215), Lettre de Louis Donnay à un socialiste herstalien du 29 septembre 1960.
- [15] Marie-Thérèse Coenen et Serge Govaert, *Le Rassemblement des progressistes. 1944-1976*, Bruxelles/Paris, De Boeck Université/Larcier, 1999.
- [16] Pascal Delwit, « L'accueil mitigé des socialistes », dans Marie-Thérèse Coenen et Serge Govaert, *Le Rassemblement des progressistes. 1944-1976*, Bruxelles/Paris, De Boeck Université/Larcier, 1999, p. 86-125.
- [17] Guillaume Rimbaud, « Action commune : aperçu historique d'une solidarité socialiste à travers ses dates clés », en ligne sur le site ALPHAS, <https://alphas.be/action-commune/>, 30 janvier 2018. Voir aussi Cécilia Goblet, *L'Action commune socialiste à Liège : des suites des grèves de 60' jusqu'à sa rupture en 1964*, mémoire de master en histoire, ULiège, 2016.

- [18] Mélanie Lazzari, Pierre Verjans et Ann Lawrence Durviaux, « La fusion des communes : une réforme trentenaire », dans *Territoire(s) wallon(s)*, hors-série 2008, p. 27-34
- [19] ALPHAS, Liège, Fonds Brulmans, USC Herstal 1974-1976 (ARC-P BRU 2), *PSB-Contacts*, septembre 1974.
- [20] Jeffrey Tyssens, *Guerre et paix scolaires. 1950-1958*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.
- [21] Léa Lentzen, « La Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel (FAPEO) au prisme de la laïcité et de l'école pluraliste (de 1966 à 1989) », dans *Analyse de l'IHOES*, n° 196, 27 décembre 2018 ([http://www.ihoes.be/PDF/IHOES\\_Analyse196.pdf](http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse196.pdf)).
- [22] Voir Paul Delforge, « Willy Peers », en ligne sur *Connaître la Wallonie*, <https://bit.ly/32kJEwe>, octobre 2011.
- [23] Kim Christiaens, « Belgium: The Chilean Factor and the Changing Dimensions of Solidarity Activism », dans Kim Christiaens, Idesbald Goddeeris et Magaly Rodríguez García, *European Solidarity with Chile. 1970s-1980s*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2014, p. 207-237. Sur la communauté chilienne à Liège, voir aussi Lorena Ulloa, *De la perte à la continuité entre le Chili et la Belgique : une ethnographie en famille(s) à Liège*, mémoire de master en anthropologie, ULiège, 2018.
- [24] ALPHAS, Liège, Fonds Brulmans, USC Herstal 1967-1973 (ARC-P BRU 1), Ordre du jour du comité de l'USC de Herstal du 12 août 1968.
- [25] ALPHAS, Liège, Fonds de la Fédération liégeoise du POB/PSB/PS, Herstal (ARC-I FED-L 52.215), Ordre du jour de l'Assemblée générale de l'USC de Herstal du 2 février 1951.





Place Sainte-Véronique 8 - 4000 Liège

Tél : 0467/32.89.44

[contact@alphas.be](mailto:contact@alphas.be)

[www.alphas.be](http://www.alphas.be)

N° d'entreprise : 0433.928.609